

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 4 août 2015 portant dissolution
de la brigade de gendarmerie maritime de Papeete (Polynésie française)**

NOR : INTJ1512628A

Le ministre de la défense et le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26;
Vu l'arrêté du 4 mars 2013 relatif à l'organisation et au service de la gendarmerie maritime,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La brigade de gendarmerie maritime de Papeete est dissoute à compter du 1^{er} août 2015.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 août 2015.

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE

Le ministre de la défense,
JEAN-YVES LE DRIAN